



## COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2021

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
<p><b>Convention de mandat : Assistance à Maitrise d'Ouvrage ADTO/SAO pour la construction d'Accueil Péri-scolaire et de la Cantine Scolaire</b></p>	<p>Monsieur Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Mr FREMONT Jean-Pierre pouvoir à Mr BONNEAU Alain et Mme BERENGER Fanny pouvoir à Mr RUHAUT Laurent) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 voix « contre », Mrs DELHOMMEAU Jean-Marc, DEOM Frédéric, Mmes DUPUIS Béatrice RICHARD Valérie,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'approuver cette convention de mandat, d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer, et à faire appel à l'ADTO/SAO qui aura pour mission de faire réaliser, sous son contrôle, au nom et pour le compte de la commune, la construction de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.</li> <li>➤ D'autoriser Monsieur Le Maire, à transférer les marchés et lettres de commande, passées pour la commune dans le cadre du projet de construction de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire, à l'ADTO/SAO, au nom et pour le compte de la commune d'Angicourt.</li> <li>➤ La convention ainsi que tous les documents y afférents sont annexés à la présente délibération.</li> <li>➤ Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.</li> </ul>
<p><b>Adhésion au SEZEO</b></p>	<p>Monsieur Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>I. <b>A la majorité des membres présents et représentés</b> (Mr FREMONT Jean-Pierre pouvoir à Mr BONNEAU Alain et Mme BERENGER Fanny pouvoir à Mr RUHAUT Laurent) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 « abstention » Mme RICHARD Valérie</li> </ul> </li> </ol>

		<p style="text-align: center;"><b>APPROUVE</b></p> <p>➤ Les statuts du SEZEO</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>➤ De solliciter l'adhésion de la commune au Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) pour les compétences obligatoires telles que définies à l'article 3.1 de ses statuts.</p> <p style="text-align: center;"><b>DESIGNE</b></p> <p>Comme Délégués Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur DEREYMY Christopher</li> <li>• Monsieur DELAGRANGE Michel</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>Le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération</p> <p><i>II. A l'unanimité des membres présents et représentés :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>NE SOLLICITE PAS</b></p> <p>➤ Son adhésion à la compétence optionnelle Eclairage Public telle définie par l'article 3.2.2 des statuts et par le règlement du service du 1<sup>er</sup> juillet 2021.</p>
--	--	--

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h00

Le Maire

Michel DELAGRANGE

